

PROMOTION SCAN CASHBACK 2025 - CONDITIONS GÉNÉRALES DE REMBOURSEMENT

La Promotion

1. Achetez un nouveau scanner figurant dans le tableau ci-dessous (les « Produits sélectionnés ») entre le **01/10/2025 et le 15/01/2026**, (la « Période éligible ») et demandez jusqu'à **CHF 100** de remboursement.

Scanners éligibles	Montants du remboursement*	EAN	SKU
WorkForce ES-580W	CHF75, -	8715946685984	B11B258401
WorkForce DS-410	CHF30, -	8715946638386	B11B249401
FastForward FF-680W	CHF100, -	8715946654270	B11B237401

*Les montants du remboursement s'entendent TVA incluse.

2. Cette Promotion n'est valable que pour les Produits éligibles achetés au cours de la Période de validité, directement auprès d'Epson ou auprès d'un revendeur agréé en Allemagne, Autriche ou Suisse.
3. La promotion est seulement valable aux utilisateurs finaux. Cette promotion s'applique uniquement aux personnes physiques (âgées de 18 ans et plus) ou entreprises, qui résident et achètent le produit sélectionné exclusivement en Suisse y compris dans le cadre d'un achat en ligne (revendeur situé en Allemagne, Autriche ou Suisse) et pour leur usage personnel. Les employés d'Epson, de ses filiales, leur famille, les agents et les autres parties directement impliqués dans cette initiative ne sont pas autorisés à participer. Les ESC (« Epson ») se réservent le droit de vérifier l'éligibilité des consommateurs finaux et de les exclure s'ils ne sont pas éligibles.
4. Cette Promotion s'applique dans la limite de 2 demandes par foyer. Il n'est possible d'effectuer qu'une seule demande par Produit sélectionné.
5. Cette Promotion ne s'applique pas aux demandes concernant l'achat de Produits éligibles revendus à un tiers. Les revendeurs ne sont pas autorisés à soumettre des demandes de la part de leurs clients.
6. La Promotion ne s'applique pas aux stocks de matériel d'occasion, remis à neuf ou reconditionné.
7. La Promotion n'est pas disponible en conjonction avec d'autres promotions du Promoteur.
8. La demande de remboursement doit être effectuée dans un délai de 30 jour calendaire à compter de la date d'achat. La date de clôture des demandes est fixée au **15.02.2026**.

Comment effectuer votre demande

9. Pour effectuer votre demande en ligne, rendez-vous sur www.epson.ch/scan-cashback-fr, remplissez le formulaire de demande et renvoyez-le accompagné d'une copie de votre preuve d'achat et d'une photo du numéro de série de l'appareil. Vous devrez fournir vos informations personnelles, notamment vos coordonnées bancaires.
10. La preuve d'achat doit être une copie lisible du ticket ou de la facture d'achat indiquant clairement le nom du revendeur, la date d'achat, le nom du produit et le prix d'achat.
11. Une fois la demande soumise, le participant recevra automatiquement un accusé de réception par courrier électronique de la part de l'Organisateur, ainsi qu'un second courrier électronique dans les 10 (dix) jours ouvrables suivant cette date, confirmant l'acceptation ou le refus de la demande. Il incombe au participant

PROMOTION SCAN CASHBACK 2025 - CONDITIONS GÉNÉRALES DE REMBOURSEMENT

de contacter l'Organisateur à l'adresse epson@promotion-support.com dans les 10 (dix) jours suivant l'envoi de sa demande s'il n'a pas reçu de confirmation par courrier électronique.

12. Le remboursement sera versé sous forme de virement bancaire dans les 30 jours à compter de la validation de la demande. Epson effectuera uniquement des virements bancaires sur des comptes ouverts dans le pays où a eu lieu l'achat du produit Epson. L'Organisateur ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable des frais bancaires qui pourraient vous incomber dans le cadre de ce remboursement. En conséquence, si votre banque vous facture des frais, ceux-ci seront déduits par votre banque du montant du remboursement.
13. La personne enregistrant la demande est tenue responsable de la vérification des coordonnées bancaires : ainsi, si Epson effectue un paiement qui est rejeté ou non reçu en raison d'informations erronées, Epson ne sera pas tenu de procéder une nouvelle fois au paiement.

Restrictions

14. Dans le cas où le montant du remboursement serait soumis à imposition, il incombe au bénéficiaire du paiement de s'en acquitter.
15. Dans l'éventualité où le Produit éligible faisant l'objet d'une demande de remboursement serait retourné au vendeur pour quelque raison que ce soit, le client devra renoncer à son droit de remboursement et tout remboursement effectué au client devra être restitué à l'Organisateur de la promotion sous 7 (sept) jours.
16. Epson se réserve le droit de demander des preuves supplémentaires pour l'aider à valider une demande s'il pense qu'elle n'est pas légitime.
17. La demande sera rejetée dans les cas suivants :
 - a. Le Produit éligible n'a pas été acheté au cours de la Période de validité.
 - b. Le formulaire de demande n'est pas complet.
 - c. La preuve d'achat et la photo du numéro de série de l'imprimante n'ont pas été fournies ou sont illisibles.
 - d. La demande n'a pas été envoyée dans les 30 jours calendaires à compter de la date d'achat.
 - e. Vous n'avez pas respecté ces Conditions générales.

Données personnelles

18. Dans le cadre de l'inscription pour la Promotion, vous devez fournir les données personnelles nécessaires afin qu'Epson puisse gérer la Promotion. Vous trouverez davantage d'informations dans la [Déclaration sur les informations personnelles dans le cadre des offres promotionnelles](#). Dans le but de gérer la Promotion, Epson fait appel à un sous-traitant qui aura accès aux données personnelles que vous avez fournies pour participer à la Promotion et les traitera. Le responsable du traitement des données est : Benamic. Outre l'utilisation de vos données personnelles à des fins promotionnelles, Epson demande également votre autorisation afin d'envoyer des supports marketing, tels que des enquêtes concernant les produits de marque Epson, les bulletins d'informations et/ou des annonces Epson. Ceci reste facultatif.

Informations générales

19. Epson exclut toute responsabilité relative à une demande perdue. Epson rejettera les demandes reçues après la date de clôture et celles qu'il considèrera raisonnablement comme incomplètes, illisibles ou frauduleuses.



PROMOTION SCAN CASHBACK 2025 - CONDITIONS GÉNÉRALES DE REMBOURSEMENT

- 20.** Ces conditions générales sont régies par les lois en vigueur dans le pays d'achat du Produit éligible et demeurent sous la juridiction des tribunaux compétents dans cette juridiction.

- 21.** En participant à cette offre promotionnelle, vous confirmez avoir lu, compris et accepté ces Conditions générales. Epson se réserve le droit de les annuler ou de les modifier sans préavis en cas de force majeure.

Organisateur de la Promotion : L'Organisateur de la promotion est Epson Europe B.V., dont le siège social se trouve à Amsterdam, aux Pays-Bas. Pour toute correspondance, merci d'utiliser l'adresse suivante : Epson Deutschland GmbH, Schiessstraße 49, D-40549 Düsseldorf, Deutschland